

En plus de L'APL ou de L'allocation logement, vous pouvez prétendre à différentes aides financières.

Ses Aides sont versées par la CAF.

Elles sont attribuées selon des modalités particulières sujettes à modifications :

- les Allocations Familiales,
- la prime de déménagement,
- l'Allocation Parentale d'Education,
- l'Allocation Rentrée Scolaire,
- l'Allocation d'adoption,
- l'Allocation Parent Isolé,
- l'Allocation pour Jeune Enfant,
- le Complément Familial,
- le Complément de Soutien de Famille,
- l'Allocation de Présence Parentale,
- le Revenu Minimum d'Insertion,
- l'Allocation d'Education Spéciale,
- l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée,
- l'Allocation Garde d'Enfants à Domicile et
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- RSA

Pour mieux évaluer vos droits, prenez contact avec la CAF dont vous dépendez.

LOCA-PASS

C'est l'aide apportée par le Comité Interprofessionnel du Logement (CIL) à un candidat locataire pour financer le dépôt de garantie. Cette aide est valable pour les logements du secteur locatif privé conventionné, du locatif social et du locatif libre.

Les bénéficiaires de cette aide sont :

- Les salariés des entreprises du secteur assujetti ; les jeunes de moins de 30 ans en situation ou en recherche d'emploi ou étudiants boursiers d'Etat.

Cette aide s'élève au maximum à :

- Deux mois de loyer,
- un mois de redevance pour les loyers ou résidences sociales.

N'OUBLIEZ PAS CHAQUE ANNÉE DE FOURNIR VOS JUSTIFICATIFS DE RESSOURCES A LA CAF POUR LA RÉVISION DE VOS DROITS AU 1ER JUILLET.

Informez votre CAF de tout changement de situation familiale, d'adresse, de travail... C'est important

Source URL: <https://www.valparisis-habitat.fr/article/quelles-sont-les-differentes-aides-financieres>